

Prévention Sécurité

REF : DPS2016002

Signataire : C. TISSOT

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Approbation de la Stratégie Territoriale de la Prévention de la Délinquance 2016-2020 composée de quatre axes. Autorisation donnée à la Maire de signer ladite Stratégie avec le Préfet de Seine-Saint-Denis, le Parquet du TGI de Bobigny, le Directeur Académique de Seine-Saint-Denis et le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers a signé en 1999 son premier Contrat Local de Sécurité, qui présentait une liste exhaustive des politiques de prévention et de sanctions des actes de délinquance. Ce Contrat Local de Sécurité (CLS) a fait l'objet d'un avenant en 2001.

Aujourd'hui le renouvellement de la Stratégie Territoriale de prévention de la Délinquance 2016-2020 vise à donner une nouvelle impulsion à la prévention de la délinquance, en redéfinissant notamment le dernier Contrat Local de Sécurité nouvelle génération (CLSng) 2008-2010.

Conformément au Plan National de Prévention de la Délinquance et d'Aide aux Victimes 2010-2012, cette stratégie vise un travail partenarial entre les différents acteurs locaux.

Pour sa réalisation **quatre groupes de travail** ont été réunis sur les thématiques suivantes :

- Aide aux victimes et accès au droit
- Dispositifs de prévention
- Tranquillité publique et amélioration du cadre de vie
- Communication et gouvernance.

Ces réunions ont permis d'échanger entre les professionnels, d'identifier les besoins du territoire, et de dégager des pistes de travail.

Conformément à la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2013-2017, et au plan départemental de Prévention de la Délinquance de la Seine-Saint-Denis 2014-2017 **quatre axes de travail** ont été définis :

- Développement des dispositifs thématiques et territoriaux de prévention
- Aides aux victimes, accès aux droits
- Tranquillité publique et amélioration du cadre de vie
- Communication et gouvernance

L'ensemble des fiches-action, qui composent cette stratégie, est l'œuvre d'un travail partenarial très important. Les porteurs sont issus des services municipaux, du monde associatif, des services de l'Etat.

1. Développement des dispositifs thématiques et territoriaux de prévention

Les objectifs de cet axe sont de réunir et développer des projets relevant du champ de la prévention :

- Prévention et accompagnement individuel des jeunes en difficulté et/ou rupture scolaire
- Prévention primaire
- Prévention routière
- Prévention de la récidive
- Prévention de la radicalisation

Certaines fiches sont dédiées à un accompagnement individuel des jeunes ; d'autres visent les politiques publiques d'application générale (éducative, sociale, de santé, de logement, de loisirs...) ayant des effets préventifs reconnus. Certaines ciblent des publics exposés au risque de basculement dans la délinquance, sur des espaces à risque et à des périodes sensibles. Enfin, certaines sont centrées sur les personnes ayant déjà commis des actes délictueux.

2. Aide aux victimes, accès au droit

Cet axe vise à la mise en place d'actions d'aide aux victimes et notamment la prise en charge des femmes victimes de violence. Il met en avant également la Maison de Justice et du Droit. Cet axe met en relation étroite le tissu associatif, le Parquet, le Commissariat et les dispositifs de la Ville.

Les orientations d'Aubervilliers sont :

- La prise en charge spécifique des femmes victimes de violences
- De l'hébergement au logement
- La prise en charge des victimes d'infractions pénales
- Actions à destination des professionnels
- L'accès au droit

3. Tranquillité Publique et amélioration du cadre de vie

Au travers de cet axe, la Ville engage des actions, dont certaines sont menées avec la Police Nationale, et les bailleurs.

Ces fiches-action ciblent quatre orientations :

- La Police Municipale
- L'implantation et l'extension de la vidéoprotection
- Les outils participatifs et partenariaux pour un « mieux vivre ensemble »
- La sécurisation des espaces publics

4. Communication et gouvernance

La stratégie territoriale est pilotée par la Maire, en liaison avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Le coordonateur du CLSPD, en l'espèce, le responsable du service PAVIP de la Ville, en assure le bon fonctionnement.

Il est aussi indispensable d'entamer une démarche de communication et d'information à destination des habitants, des institutions, des services pour présenter les missions, les actions, les projets issus de la prévention de la délinquance.

Deux axes de travail sont donc fixés :

- La gouvernance de la stratégie
- Une communication indispensable

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la stratégie territoriale de prévention de la délinquance 2016-2020, telle qu'annexée à la présente délibération et composée de quatre axes. Il est également demandé au Conseil municipal d'autoriser la Maire à signer ladite stratégie territoriale de prévention de la délinquance avec le Préfet de Seine-Saint-Denis, le Parquet du TGI de Bobigny, la Direction Académique de Seine-Saint-Denis et le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjointes au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et
*Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2016002

Signataire : C. TISSOT

OBJET : Approbation de la Stratégie Territoriale de la Prévention de la Délinquance 2016-2020 composée de quatre axes. Autorisation donnée à la Maire de signer ladite Stratégie avec le Préfet de Seine-Saint-Denis, le Parquet du TGI de Bobigny, le Directeur Académique de Seine-Saint-Denis et le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation de la programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Vu la circulaire du 4 décembre 2006 relative aux contrats locaux de sécurité de nouvelle génération,

Vu la Stratégie Nationale de la Prévention de la Délinquance 2013-2017,

Vu le Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012, qui dans sa mesure 25 prévoit de faire élaborer les stratégies territoriales de prévention de la délinquance,

Vu le plan départemental de la Prévention de la Délinquance de la Seine-Saint-Denis 2014-2017,

Vu le Contrat Local de Sécurité nouvelle génération d'Aubervilliers 2008-2010,

Considérant les problématiques territoriales dans le cadre des politiques de prévention et de sécurité

Considérant le travail partenarial du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2016/2020, telle qu'annexée à la présente délibération et composée des quatre axes suivants :

- Développement des dispositifs thématiques et territoriaux de prévention
- Aides aux victimes, accès aux droits
- Tranquillité publique et amélioration du cadre de vie
- Communication et gouvernance

AUTORISE la Maire à signer la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2016-2020, telle qu'annexée à la présente délibération, avec le Préfet de Seine-Saint-Denis, le Parquet du TGI de Bobigny, le Directeur Académique de Seine-Saint-Denis et le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis..

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY



Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

